Chaque jeudi, un autre regard sur la ville

TRIBUNE DELYON 150

Nº 496 - DU JEUDI 11 AU MERCREDI 17 JUIN 2015

LA VÉRITÉ SUR LES MYSTÈRES ET LÉGENDES DE LYON



LES PROFESSIONNELS LYONNAIS RÉPONDENT À VOS QUESTIONS

Qu'est ce que le droit de retrait des fonctionnaires?



KARIN HAMMERER **AVOCATE SPÉCIALISÉE EN DROIT PUBLIC** AU CABINET HAMMERER, LYON 6°

'est le droit, pour un agent, de se retirer d'une situation de travail dont il a un motif rai-

sonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Dans ce cas, ses missions sont suspendues le temps que des mesures soient prises et que le danger soit écarté. L'agent ne peut absolument pas encourir de sanction ou de baisse de salaire. Le droit de retrait est rarement retenu mais reste néanmoins utile. Des conducteurs de bus ou contrôleurs s'en servent parfois lors d'agression, par exemple. Attention cependant: un droit de retrait abusif conduirait à une perte de salaire des jours non travaillés ou pourrait être considéré comme une faute disciplinaire. Si l'agent, malgré une mise en demeure, ne reprend pas son poste, il peut être licencié. Enfin, il faut savoir que le droit de retrait existe également pour les salariés du secteur privé.



Redressement judiciaire: peut-on introduire une condition suspensive en cas d'offre de reprise?

ien dans les textes n'impose que l'offre de reprise d'un actif ou d'une entreprise soit exempte de toute condition suspensive. Il y a toutefois deux niveaux d'appréciation : soit l'offre est assortie d'une ou de plusieurs conditions suspensives, soit le plan arrêté par le tribunal est conditionnel.

Le fait de déposer une offre conditionnelle (par exemple, l'offre est soumise à la condition d'obtention d'un financement, ou à l'obtention d'un agrément d'un tiers) ne pose pas de difficulté en

pratique. Néanmoins, les tribunaux examinent d'une part le sérieux des offres déposées. D'autre part, ils "Le fait de déposer une offre conditionnelle ne pose pas de difficulté en pratique. "

exigent en tout état de cause que ces conditions soient levées en principe au plus tard deux jours ouvrés avant l'audience. Une audience au cours de laquelle les offres sont examinées en chambre du conseil, voire même le jour de l'audience. Cette solution est logique. A défaut, les tribunaux pourraient rejeter des offres

> concurrentes, même si ces offres devaient être jugées comme globalement moins favorables.



PHILIPPE DUMEZ AVOCAT ASSOCIÉ, CABINET DELSOL AVOCATS, LYON 1er.



La solidarité du conjoint et DU CONCUBIN POUR LE PAIEMENT DES IMPÔTS

es conjoints faisant l'objet d'une déclaration commune sont tenus solidairement au paiement de cet

risés à vivre en domicile séparé. Les partenaires liés par un Pacs

"Les partenaires liés par un Pacs sont également imposés en imposition commune à l'ISF."

impôt. En ce qui concerne la taxe d'habitation, il y a solidarité lorsque les conjoints vivent sous le même toit. Pour l'impôt sur la fortune, et ce quel que soit le régime matrimonial, il y a solidarité pour le paiement de cet impôt. Les couples mariés, quelque soit leur régime matrimonial, sont soumis à l'imposition com-

divorce ou la séparation de corps s'ils sont auto-

mune au titre de l'ISF. Sauf dans deux cas : le

BÉATRIX DE ROCHETTE

SPÉCIALISTE EN DROIT DES SOCIÉTÉS AU CABINET DE ROCHETTE, LYON 2°.

sont également imposés en imposition commune à l'ISF. Tout comme les concubins notoires (relation stable et continue) de sexe différent, sauf

s'ils sont mariés par ailleurs, auquel cas ils sont imposés avec leur conjoint légal. L'imposition à la taxe d'habitation est commune si

le concubin habite sous le même toit, comme c'est le cas pour les conjoints.

Le conjoint peut, dans certains cas, demander une décharge de son obligation solidaire s'il remplit les conditions prévues par les textes. C'est-à-dire une disproportion marquée entre le montant de la dette d'impôt et sa situation financière et patrimoniale.